

## Conditions générales de réservation

### Objet :

1. Les Jeunesses scientifiques asbl proposent à la location leur Centre de formation et d'animation de Nimy, situé avenue du Prince Régent 10 à 7020 Mons.
2. Ces installations sont proposées prioritairement à des groupes, associations, collectivités dans le cadre d'activités à visée éducative.
3. Ces installations peuvent être louées en tout (hébergement de 42 lits, cuisine professionnelle et salles de réunion) ou en partie (1 ou 2 salles de réunion). Les locaux scientifiques (labo, fablab) sont réservés aux activités des Jeunesses scientifiques et ne sont jamais proposés à la location.
4. Les locations avec hébergement peuvent se faire soit en gestion libre (cuisine collective à disposition moyennant forfait journalier) soit en pension complète.

### Exclusions :

5. Les Jeunesses scientifiques asbl se réservent le droit de refuser toute location
  - dont l'organisation pourrait nuire à l'image et aux relations qu'elles entretiennent notamment avec le voisinage du Centre ;
  - dont l'objet contreviendrait aux objectifs de l'association.
6. Sans que cette liste soit exhaustive, la location de nos installations est interdite pour l'organisation de
  - mariages
  - enterrements de vie de garçon / de jeune fille
  - fêtes de famille
  - soirées, concerts
  - autres moments festifs.

### Conditions de réservation :

7. Les réservations se font via le site [www.nimy.jsb.be](http://www.nimy.jsb.be) uniquement.
8. Une option garantit la priorité de réservation. Elle est accordée pour une période limitée de 1 semaine calendrier.
9. Suite à cette option, une proposition de réservation est soumise par les Jeunesses scientifiques, elle est valable pour une période de 1 semaine calendrier.
10. Seuls la réception par les Jeunesses scientifiques du contrat signé et le paiement de l'acompte confirment la réservation.
11. Un nombre minimum de nuitée peut être exigé à certaines périodes de l'année (congés scolaires).
12. Les Jeunesses scientifiques se réservent le droit de refuser la location d'une salle si une option est posée pour un hébergement.

### Modalités de paiement

13. Un acompte de 35 % est exigé pour bloquer la réservation.
14. Le solde (hors consommations) est payé avant le séjour.
15. Une garantie de 500 EUR sera versée avant le séjour afin de couvrir les éventuels dégâts.

16. Un décompte final sera établi sur base du relevé des compteurs et de l'état des lieux de sortie et tenant compte des différents paiements.

### Annulation

17. Toute annulation, totale ou partielle, doit être communiquée par lettre recommandée.

18. En cas d'annulation, les frais suivants sont à charge du client :

- Entre 52 et 24 semaines avant le début du séjour : 10% du prix total
- Entre 24 et 13 semaines avant le début du séjour : 50% du prix total
- Entre 13 et 4 semaines avant le début du séjour : 60% du prix total
- Entre 4 et 1 semaine avant le début du séjour : 75% du prix total
- Moins d'une semaine avant le début du séjour : 90% du prix total

### Dégâts, vols, accidents et autres dommages

19. Une assurance incendie couvrant le bâtiment et ses occupants est contractée par les Jeunesses scientifiques asbl.

20. Le Centre et ses installations sont réputés complets et en bon état de fonctionnement à l'entrée. Le client est tenu de signaler immédiatement au Gestionnaire tout dégât ou dysfonctionnement.

21. Les Jeunesses scientifiques asbl déclinent toute responsabilité en cas d'accidents, de détérioration ou de vols durant le séjour.

22. Les Jeunesses scientifiques asbl ne peuvent en aucune manière être tenues pour responsables en cas d'accidents ou de dommages extérieurs à leurs responsabilités légales.

23. Les Jeunesses scientifiques asbl se réservent le droit de constater des dégâts après l'état des lieux de sortie.

### Litige

24. Toute somme non payée à l'échéance produit, de plein droit et sans mise en demeure, des intérêts au taux conventionnel de 12%/an et est majorée, de plein droit et sans mise en demeure d'une indemnité forfaitaire de 15% à titre de frais administratifs avec un minimum de 50 €.

25. Le non-paiement d'une facture à l'échéance entraîne, de plein droit et sans mise en demeure, l'annulation du séjour. Les frais d'annulation (cf. supra) restent à charge du client.

26. En cas de litige, seuls les Tribunaux de Bruxelles sont compétents.

### Conditions de séjour

27. Lorsqu'une réservation concerne un groupe, celui-ci doit être représenté par un responsable adulte, présent sur place lors du séjour.

28. Conformément à la Loi du 01.03.2007 et à son A.R. d'application du 24.07.2007 réglementant l'enregistrement et le contrôle des voyageurs, il est impératif de compléter la fiche d'hébergement dès le 1<sup>er</sup> jour du séjour (nom, prénom, lieu et date de naissance, nationalité, numéro du document d'identité).

Cette fiche sera remise au Gestionnaire du Centre.

29. L'effectif du groupe, en ce compris l'encadrement, ne peut en aucun cas excéder la capacité du Centre soit 42 lits.